

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux avril, à dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Hippolyte du Fort au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 16 avril 2026

Date d'affichage : le 16 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 47

Votants : 47 + 5 = 52

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents : MM. METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, ALLEN Cédric, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mme MEUNIER Hélène, MM. WITSCHGER Olivier, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.,

Procurations :

M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge
M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien
Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphan
M. TRINQUIER Gilles à M. SOULIER Cyril
M. BARON Jérôme à M. JEAN Lionel

Absents excusés : MM. ROUDIL Joël, MONEL José

Absents : MM. SALA Michel, SIPEIRE Jacky

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ Aurélien

Début de séance : 18h20

Délibération n°060/2026 : Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard dans le cadre des Fonds de Modernisation des Équipements pour la crèche de Lédignan

Virginie AGNIEL indique qu'il convient de renouveler le matériel à la crèche de Lédignan afin d'aménager l'espace de vie des enfants et d'améliorer les conditions de travail des agents. Il est prévu :

- Matériel pédagogique
- Ombrage (toile déchirée)
- Chauffe-eau électrique
- Filet pare ballons

Elle précise que la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, dans le cadre du Fonds de modernisation des équipements, accompagne financièrement les structures petite enfance afin de leur permettre de changer le matériel vétuste.

Elle ajoute que la participation de la CAF du Gard s'élève à 80% du montant hors taxe.

Budget prévisionnel des charges d'investissement (HT) :

Dépenses		Recettes	
Matériel pédagogique	2 586€	CAF du Gard	8 231€
Ombrage	2 700€	Autofinancement CCPC	2 058€
Chauffe-eau électrique	2 000€		
Filet pare ballons	3 003€		
Total	10 289€	Total	10 289€

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider le plan de financement ci-dessus ;
- de solliciter auprès de la CAF du Gard une subvention d'investissement à hauteur de 8 231€.
- de s'engager à réunir sa part contributive.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueils des enfants et les conditions de travail des agents à la crèche de Lédignan,

Considérant le budget prévisionnel ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Matériel pédagogique	2 586€	CAF du Gard	8 231€
Ombrage	2 700€	Autofinancement CCPC	2 058€
Chauffe-eau électrique	2 000€		
Filet pare ballons	3 003€		
Total	10 289€	Total	10 289€

- de solliciter auprès de la CAF du Gard une subvention d'investissement de 8 231 € pour la crèche de Lédignan, dans le cadre des Fonds de Modernisation des Equipements
- de s'engager à réunir sa part contributive ;
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président
Fabien CRUVEILLER



Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 24.04.2026
- de la publication : 24.04.2026